











# Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2594(RSP)
Résilience en tant que priorité stratégique de l'action extérieure de l'Union	
Sujet	6.30.02 Assistance et coopération financière et technique
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Développement</a>		28/02/2017
		 <a href="#">MCAVAN Linda</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">ZELLER Joachim</a>	
		 <a href="#">GUERRERO SALOM Enrique</a>	
		 <a href="#">THEOCHAROUS Eleni</a>	
		 <a href="#">SELIMOVIC Jasenko</a>	
	 <a href="#">HEUBUCH Maria</a>		
	 <a href="#">CORRAO Ignazio</a>		

Evénements clés			
25/04/2017	Vote en commission		
31/05/2017	Débat en plénière		
01/06/2017	Résultat du vote au parlement		
01/06/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0242/2017</a>	Résumé
01/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2594(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5

Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/8/09394

## Portail de documentation

Amendements déposés en commission		<a href="#">PE602.779</a>	29/03/2017	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE601.258</a>	29/03/2017	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		B8-0312/2017	31/05/2017	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		B8-0313/2017	31/05/2017	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		B8-0314/2017	31/05/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0381/2017</a>	31/05/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0242/2017</a>	01/06/2017	EP	Résumé

## Résilience en tant que priorité stratégique de l'action extérieure de l'Union

Le Parlement européen a adopté une résolution, préparée par sa commission du développement, sur la résilience en tant que priorité stratégique de l'action extérieure de l'Union.

Les députés rappellent que le concept de résilience est utilisé dans les politiques de l'Union européenne et d'autres organisations internationales depuis plusieurs années et qu'il semble se diffuser.

Il se définit comme la capacité d'une personne physique, d'un ménage, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à se préparer à des crises et des chocs, à y résister, à s'y adapter et à récupérer rapidement par la suite, sans compromettre les perspectives de développement à long terme.

Ils indiquent également que la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE) désigne la «résilience de l'État et de la société à l'est et au sud» comme l'une des 5 priorités de l'action extérieure de l'Union et définit la résilience comme «la capacité d'États et de sociétés à se réformer, et donc à résister à des crises internes et externes».

Dans ce contexte, les députés considèrent que la vision actuelle de l'Union en matière de résilience, y compris les engagements visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises et de la vulnérabilité, aux termes de la [communication de la Commission de 2012](#) et des conclusions du Conseil de 2013 sur l'approche de l'IUE sur la résilience, reste tout à fait valable et devrait être maintenue, tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte des enseignements tirés de l'application de cette politique.

Ils s'interrogent notamment sur la façon dont la communication prendra en compte les éléments issus des évaluations, étant donné qu'aucune grande évaluation n'est pas prévue avant 2018.

Tout en rappelant les nombreux aspects de la résilience (humain, économie, environnement, politique, sécurité et société), les députés appellent à plus de cohérence entre les politiques en faveur du développement durable, en faisant en sorte que les politiques de l'Union ne portent pas atteinte aux efforts consentis par les pays en développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Résilience et aide humanitaire : les députés mettent en évidence la place toute particulière de l'aide humanitaire, qui doit être guidée uniquement par les besoins et mise en œuvre dans le plus grand respect des principes fondamentaux de l'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Ils rappellent que le renforcement de la résilience dans les pays partenaires est un processus de long terme et qu'il convient par conséquent de l'inclure dans des programmes de développement, en tenant compte des catégories les plus vulnérables de la population. À cet égard, ils relèvent que ces stratégies doivent être adaptées au contexte et doivent être guidées par le principe d'appropriation des priorités de développement par les pays en développement. Le Parlement prie donc instamment la Commission de faire de la résilience et de son caractère pluridimensionnel un élément central de son dialogue politique avec les pays en développement.

Les députés insistent par ailleurs pour que l'aide humanitaire et au développement résilientes,

- soient complémentaires;
- se concentrent sur l'éradication de la pauvreté;
- respectent le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe;
- fassent la part belle aux minorités et aux familles comme amortisseurs des chocs;
- prennent en compte la dimension de genre et prennent en compte l'éducation à la santé sexuelle, au planning familial, aux soins prénatals et aux droits sexuels et génésiques;
- mettent en avant les principes de démocratie, du respect de l'état de droit et d'une bonne gouvernance.

Action extérieure et résilience : les députés évoquent par ailleurs la notion de résilience dans l'action extérieure de l'Union laquelle devrait avoir pour objectif de promouvoir les droits de l'homme et le développement durable dans les pays partenaires et ne pas se limiter aux régions touchées par des crises sécuritaires.

Ils demandent également que des ressources suffisantes soient consacrées à la promotion de la résilience.

Ils encouragent enfin une collaboration accrue entre le secteur public et le secteur privé en matière de résilience en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement.

